

Exemple de convention

(Tous les articles sont obligatoires, les contenus sont à adapter en fonction des projets)

ENTRE

M. xxx xxxx, résidant xxxxxxxx
dit le tuteur

ET

L'entreprise XXXXX sise XXX dont le n° SIRET est le xxxxx et représentée par M xxxxx / M xxxxxx
dit le tuteur

PREAMBULE

Dans le cas d'un tutorat cédant - repreneur

M xxxx a repris l'entreprise xxxxxx et voudrait bénéficier de l'accompagnement de l'ancien dirigeant de l'entreprise pour un passage de relais optimum, c'est-à-dire :

- La présentation avec les salariés de l'entreprise
- L'appropriation du marché de l'entreprise
- La rencontre avec les partenaires de l'entreprise
-
-

Pour sa part, M xxxx qui a créé et dirigé l'entreprise xxxx pendant xxx ans accepte de mettre son expertise, son réseau et son temps à la disposition de M xxxxx.

Dans le cas d'un tutorat créateur/repreneur - particulier

M xxxx souhaite créer/reprendre une entreprise de xxxxxx et voudrait bénéficier de l'accompagnement d'une personne qualifiée pour l'aider à :

- passer de l'idée au projet
- réaliser l'étude de marché
-
-

Pour sa part, M xxxx a une expérience de xxxxxx et accepte de mettre son expertise, son réseau et son temps à la disposition de M xxxxx.

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIV

Article 1 : Objet

Cette convention définit les actions que le tuteur s'engage à mener envers son tuteuré durant la période de tutorat.

Article 2 : Transfert des compétences / connaissances

Dans le cas d'un tutorat cédant - repreneur

Le tuteur s'engage, auprès du tuteuré, à :

- le présenter à tous les salariés ;
- l'informer sur la politique salariale mise en œuvre dans l'entreprise (principes de rémunération, actions de formation, délégué du personnel...);
- lui décrire la politique commerciale et la stratégie de l'entreprise ;
- le présenter aux principaux clients ;
- lui expliquer les méthodes de production de l'entreprise ;
- lui présenter les principaux fournisseurs ;
- lui fournir toutes les informations comptables et financières;

- lui présenter les conseil(s) et banquier(s) ;
- lui présenter tous les contentieux en cours;
- lui expliquer l'utilisation des logiciels informatiques spécifiques utilisés ;
- lui expliquer les procédures en vigueur dans l'entreprise ;
- ...¹

Par ailleurs, le tuteur s'engage, pendant toute la durée de la convention à ne pas interférer, d'aucune manière que ce soit, dans les décisions du cessionnaire ni dans la gestion de l'entreprise. Il s'engage ainsi à ne donner aucune directive aux collaborateurs de l'entreprise et à ne pas répondre à leurs éventuelles sollicitations.

En outre, le tuteur s'engage à rencontrer le tutoré pour faire le point sur l'avancement de son projet toutes les semaines xxxx²

Dans le cas d'un tutorat créateur/repreneur - particulier

Le tuteur s'engage, auprès du tutoré, à aider le créateur – repreneur à :

- formaliser son idée,
- formaliser le mix-marketing du projet :
 - o Produit / service (*qualité, caractéristiques et options, marque, style, tailles, conditionnement, service après-vente, garantie...*)
 - o Prix (tarif, remise, rabais, conditions de paiement, conditions de crédit...)
 - o Distribution (*canaux de distribution, points de vente, zones de chalandise, stocks et entrepôts, assortiment, moyens de transport...*)
 - o Communication (*publicité, promotion des ventes, force de vente, marketing direct, relations publiques...*)
- vérifier la viabilité économique de son projet par la réalisation d'une étude de marché,
- vérifier la viabilité financière de son projet par la réalisation de comptes prévisionnels,
- rédiger le plan d'affaires du projet,
- identifier le montage juridico-financier le plus opportun,
- préparer sa recherche de financement,
- négocier ses achats,
- mener des entretiens de recrutement,
- ...³

Par ailleurs, le tuteur s'engage, pendant toute la durée de la convention à ne pas interférer, d'aucune manière que ce soit, dans les décisions du tutoré.

Article 3 : Engagement du tutoré

Le tutoré s'engage à être disponible pour le tuteur de façon à ce que la transmission des savoirs se fasse dans les meilleures conditions.

Article 4 : Modalités pratiques⁴

Pendant toute la durée de la convention, le tuteur disposera d'un bureau équipé dans les locaux de l'entreprise xxx / le tuteur mettra un bureau à la disposition du tutoré.

Il aura accès à tous les documents utiles à sa mission de tutorat.

¹ Indiquer toutes les actions que le tuteur va mettre en œuvre pour le tutoré en étant le plus précis possible : c'est sur cette base que le bilan pourra être fait.

² Préciser le temps que le tuteur va consacrer au tutoré

³ Indiquer toutes les actions que le tuteur va mettre en œuvre pour le tutoré en étant le plus précis possible : c'est sur cette base que le bilan pourra être fait.

⁴ Les modalités pratiques sont à définir entre les parties

Article 5 : Durée

La convention est conclue pour une durée de xxx⁵ mois⁶. Elle sera renouvelée à la demande du tuteur ou sur proposition du tuteur.

Article 6 : Résiliation anticipée

La convention peut être résiliée par anticipation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties par courrier RAR sous réserve d'un préavis de xx semaines à dater de la réception du courrier⁷.

Article 7 : Rétribution⁸ et charges sociales

Après accord préalable du tuteur, les frais engagés par le tuteur du fait de sa prestation de tutorat seront pris en charge sur présentation de justificatifs.

Article 8 : Suivi du tutorat

Le tuteur s'engage à rencontrer le tuteur pour faire le point sur l'avancement de son projet toutes les semaines xxxx⁹. Le tuteur fixera l'ordre du jour de chacun des rendez-vous. En fonction de l'ordre du jour, le tuteur et le tuteur décideront des modalités du rendez-vous (téléphonique, mail, chez un partenaire, chez un fournisseur...).

Le tuteur donnera une feuille de route claire au tuteur de façon à ce que celui-ci sache les étapes à franchir, les actions à mener entre deux rendez-vous.

Par ailleurs, le tuteur est disponible, entre ses rendez-vous d'avancement, pour répondre à toutes les questions du tuteur par téléphone ou courriel dans la limite de xxxx.

Article 9 : Bilan

A l'issue du tutorat, le tuteur et le tuteur feront un bilan de la mission de tutorat. Ce bilan sera basé sur la tenue (complète ou non) des engagements du tuteur indiqués en article 2.

Article 10 : Contentieux

En cas de désaccord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable (ou de recourir à un médiateur).

A défaut de conciliation, les contestations relatives à l'application de la présente convention sont portées devant le Tribunal compétent de xxxx (*lieu*) auquel il est fait expressément attribution de juridiction.

Fait à xxx, le xxx

copyright CCI Entreprendre en France 2009

⁵ Mini : 2 mois / Maxi : 3 ans (renouvellements inclus)

⁶ Les modalités de renouvellement sont, le cas échéant, à définir entre les deux parties

⁷ Les modalités de résiliation sont à définir entre les parties

⁸ Les modalités de rétribution sont à définir entre les parties

⁹ Préciser le temps que le tuteur va consacrer au tuteur